

DELIBERATION N° 2022-225

Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 28 juillet 2022 relative au bilan d'exécution du programme d'investissements 2021 et portant approbation du programme d'investissements 2022 révisé de RTE

Participaient à la séance : Catherine EDWIGE, présidente par intérim, Ivan FAUCHEUX, Jean-Laurent LASTELLE et Valérie PLAGNOL, commissaires.

En application des dispositions des articles L. 134-3 et L. 321-6, II du code de l'énergie, le gestionnaire du réseau de transport (GRT) d'électricité transmet son programme annuel d'investissements à la Commission de régulation de l'énergie (CRE) pour approbation. Dans ce cadre, la CRE veille à la réalisation des investissements nécessaires au bon développement des réseaux et à leur accès transparent et non discriminatoire.

Par délibération du 4 février 2021¹, la CRE a approuvé le programme d'investissements de RTE pour l'année 2021 pour un montant de 1717,6 M€₂₀₂₁. Par délibération du 22 juillet 2021², la CRE a approuvé un montant révisé de 1629,4 M€₂₀₂₁ pour les investissements de RTE en 2021.

Par délibération du 20 janvier 2022³, la CRE a approuvé le programme d'investissements de RTE pour l'année 2022 pour un montant de 1857,2 M€₂₀₂₂, et a demandé à RTE de présenter, à la mi-2022, un bilan d'exécution intermédiaire du programme d'investissements pour l'année 2022.

La CRE a été saisie par RTE le 6 juillet 2022 du bilan d'exécution définitif 2021 et du point d'exécution intermédiaire du programme d'investissements 2022.

L'objet de la présente délibération est :

- de dresser le bilan d'exécution du programme d'investissements de RTE au titre de 2021 ;
- d'approuver le programme d'investissements 2022 révisé de RTE afin de prendre en compte les ajustements intervenus depuis son approbation en janvier 2022.

¹ Délibération de la CRE du 4 février 2021 portant approbation du programme d'investissements de RTE pour l'année 2021.

² Délibération de la CRE du 22 juillet 2021 relative au bilan d'exécution du programme d'investissements 2020 et portant approbation du programme d'investissements 2021 révisé de RTE.

³ Délibération de la CRE du 20 janvier 2022 portant approbation du programme d'investissements de RTE pour l'année 2022.

1. BILAN D'EXECUTION DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS 2021

Principaux éléments du bilan d'exécution du programme d'investissements 2021

Les dépenses d'investissements approuvées pour 2021 par la délibération du 4 février 2021 s'élevaient à 1717,6 M€₂₀₂₁. Un budget ajusté de 1 629,4 M€₂₀₂₁ a ensuite été approuvé par la délibération du 22 juillet 2021, lors de la révision intermédiaire à mi-année. Le bilan d'exécution définitif du programme d'investissements de RTE pour l'année 2021 s'élève à 1577,7 M€₂₀₂₁, soit une baisse de 139,9 M€₂₀₂₁ (- 8,1%) par rapport au programme initial. Une partie des reports de dépenses vers les années ultérieures provient d'un mouvement social intervenu en 2021.

Le tableau ci-dessous présente, pour chacune des catégories, les dépenses approuvées et réalisées pour 2021.

| Catégories ⁴ | Approuvé 2021 <i>en M€₂₀₂₁</i> | Réalisé 2021 <i>en M€₂₀₂₁</i> | Ecarts <i>en M€₂₀₂₁</i> |
|--|--|---|---------------------------------------|
| Grand Transport et Interconnexion - Développement | 194,9 | 168,6 | - 26,3 (- 13,5%) |
| Grand Transport et Interconnexion - Renouvellement | 56,4 | 45,5 | - 10,9 (- 19,3%) |
| Réseaux Régionaux - Développement | 638,4 | 643,8 | + 5,4 (+ 0,8%) |
| Reprises de Réseaux de Transport | 0,7 | 1,1 | + 0,4 (+ 57,1%) |
| Réseaux Régionaux - Renouvellement | 586,4 | 510,4 | - 76,0 (- 13,0%) |
| Système d'Information | 162,0 | 155,0 | - 7,0 (- 4,3%) |
| Immobilier Logistique | 78,9 | 53,3 | - 25,5 (- 32,3%) |
| Total des investissements | 1717,6 | 1577,7 | - 139,8 (- 8,1 %) |

Ces variations résultent principalement des évolutions ci-dessous :

- La baisse de 76,0 M€ de la catégorie « Réseaux Régionaux – Renouvellement » s'explique principalement par le transfert de projets vers la catégorie « Réseaux Régionaux – Développement » (- 22,0 M€), le report de la mise en œuvre d'une partie de la politique « zéro-phyto » lié à l'application des coûts plafonds fixés par la CRE dans sa délibération relative au programme d'investissements 2021 de RTE (- 10,4 M€) et la baisse des dépenses de renouvellement du contrôle commande des postes (- 27,8 M€).
- La baisse de 26,3 M€ de la catégorie « Grand Transport et Interconnexion – Développement » s'explique principalement par des retards sur des projets d'interconnexion : Savoie – Piémont (- 16,0 M€) en raison des difficultés de mise au point du système de contrôle commande des stations de conversion, Avelin – Avelgem (- 8,3 M€) en raison d'un retard dans la réception d'une partie des câbles, IFA 2 (+ 7,7 M€) en raison du décalage de la chronique de dépenses de 2020 vers 2021. Concernant le réseau national, l'écart est principalement porté par le décalage de travaux du projet Sud Aveyron (- 8,4 M€).
- La baisse de 25,6 M€ de la catégorie « Immobilier Logistique » est principalement causée par le décalage du lancement de certains projets décidé dans le Schéma Directeur Immobilier Tertiaire élaboré par RTE en 2021 (-15,4 M€).

⁴ Les chiffres inscrits dans cette délibération sont arrondis au dixième.



- La baisse de 10,9 M€ de la catégorie « Grand Transport et Interconnexion – Renouvellement » est principalement causée par la baisse de dépenses liées à la politique « zéro-phyto » (- 5,1 M€) pour l'application des coûts plafonds fixés par la CRE dans sa délibération relative au programme d'investissements 2021 de RTE.
- La baisse de 7,0 M€ de la catégorie « Système d'Information » s'explique par des aléas à la baisse sur différents projets, qui n'ont pas pu être compensés par l'accélération d'autres projets.
- La hausse de 5,4 M€ de la catégorie « Réseaux Régionaux – Développement » s'explique principalement par le transfert de projets depuis la catégorie « Réseaux Régionaux – Renouvellement » (+ 22,0 M€), des raccordements de distributeurs en hausse (+10,4 M€), une baisse des raccordements de consommateurs (-19,0 M€) alors que les raccordements de parcs éoliens en mer sont supérieurs à la prévision (+9 M€).

Analyse de la CRE :

La CRE constate que la sous-réalisation par RTE de ses investissements demeure importante : la baisse entre le montant autorisé et le montant réalisé provient majoritairement de décalages de dépenses vers les années suivantes, et non d'un effort de baisse ou de maîtrise des coûts des projets. Cet effet, qui n'est pas spécifique à 2021, appelle des efforts supplémentaires de RTE sur la planification et sur l'exécution de ses projets.

2. PRINCIPAUX ELEMENTS SUR L'ETAT D'EXECUTION DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS 2022

2.1 Evolution des dépenses d'investissement 2022 depuis l'approbation de la CRE

Les dépenses d'investissements approuvées pour l'année 2022 par la CRE dans sa délibération du 20 janvier 2022 s'élèvent à 1857,2 M€₂₀₂₂. La réévaluation à mi-année de ce programme par RTE fait apparaître une baisse de 65,3 M€₂₀₂₂ par rapport au programme initialement approuvé (- 3,5%).

| Catégories ⁵ | Autorisation 2022 en M€ ₂₀₂₂ | Vision à mi-année 2022 en M€ ₂₀₂₂ | Ecarts à mi-année 2022 en M€ ₂₀₂₂ |
|--|--|--|--|
| Grand Transport et Interconnexion - Développement | 160,1 | 150,3 | - 9,8 (- 6,1%) |
| Grand Transport et Interconnexion - Renouvellement | 56,2 | 60,7 | + 4,5 (+ 8,0%) |
| Réseaux Régionaux - Développement | 825,5 | 773,5 | - 52,0 (- 6,3%) |
| Reprises de Réseaux de Transport | 0,7 | 0,9 | + 0,3 (+ 42,5%) |
| Réseaux Régionaux - Renouvellement | 537,7 | 534,7 | - 3,1 (- 0,6%) |
| Système d'Information | 177,3 | 177,3 | 0,0 (0,0%) |
| Immobilier Logistique | 99,7 | 94,5 | - 5,2 (- 5,2%) |
| Total des investissements | 1 857,1 | 1 791,8 | - 65,3 (- 3,5%) |

⁵ Les chiffres inscrits dans cette délibération sont arrondis au dixième.



Cette baisse s'explique principalement par les raisons suivantes :

- La baisse de 52,0 M€ de la catégorie « Réseaux Régionaux – Développement » est due à des retards sur différents projets, principalement le déploiement de l'infrastructure télécom (- 8,7 M€), Haute Durance (- 6,7 M€), Vallée de la Neste (- 6,5 M€). Des décalages sont observés sur certains raccordements de parcs éoliens en mer (-43,4 M€), mais également des hausses sur d'autres projets (+30,0 M€)
- La baisse de 9,8 M€ de la catégorie « Grand Transport et Interconnexion – Développement » est essentiellement due au report vers les années ultérieures de dépenses liées au projet Celtic entre la France et l'Irlande (- 15,9 M€).
- La baisse de 5,2 M€ de la catégorie « Immobilier Logistique » s'explique principalement par des décalages de dépenses sur les projets immobiliers de Lille et Marseille (- 7,3 M€).
- La baisse de 3,1 M€ de la catégorie « Réseaux Régionaux – Renouvellement » est causée par des baisses de dépenses pour le déploiement de la politique « zéro-phyto » (- 7,3 M€) et des systèmes d'information vidéo (- 6,3 M€), partiellement compensées par des révisions à la hausse de divers projets et des ajustements.
- La hausse de 4,5 M€ de la catégorie « Grand Transport et Interconnexion – Renouvellement » s'explique notamment par l'anticipation de travaux pour le renouvellement du poste de Warande (+ 2,2 M€) permise par l'avarie de l'interconnexion IFA 2000.

Les dépenses de la catégorie « Système d'information » restent stables entre l'estimation initiale et la vision à mi-année. Cette stabilité s'explique par des priorisations entre projets, mais RTE identifie un risque de sous exécution de ce programme notamment en raison des difficultés pour l'approvisionnement de matériel informatique.

Analyse de la CRE :

La CRE note que l'évolution à la baisse de l'estimation des dépenses 2022 depuis l'approbation du programme d'investissements est principalement causée par des retards dans les projets de RTE. Par ailleurs les incertitudes devraient perdurer sur le programme d'investissements 2022 (voir 2.2)

Par ailleurs, La CRE constate l'ajout de nombreux nouveaux projets dans le programme d'investissements par rapport à l'approbation de début 2022. Les dépenses prévisionnelles pour ces nouveaux projets s'élèvent à 40 M€ pour 2022. Il s'agit en grande majorité des petits projets (plus de 100 projets) qui au vu du portefeuille de projets de RTE n'appellent pas de commentaire particulier.

2.2 Incertitudes sur la réalisation du programme d'investissements 2022

Dans son point d'exécution intermédiaire du programme d'investissements 2022, RTE identifie des incertitudes sur la réalisation du programme d'investissements 2022 résultant des facteurs suivants :

- mouvement social en cours ;
- difficultés d'approvisionnement liées au contexte international ;
- surcoûts liés à la hausse des prix des matières premières. RTE n'a pas modélisé l'impact de ces surcoûts à ce stade, car il pourrait être compensé par des difficultés d'approvisionnement.

La CRE analysera les conséquences de ces incertitudes dans le cadre du bilan d'exécution définitif du programme d'investissements 2022.

DECISION DE LA CRE

En application des dispositions des articles L. 134-3 et L. 321-6, II du code de l'énergie, le gestionnaire de réseau de transport d'électricité transmet son programme annuel d'investissements à la CRE pour approbation. Dans le cadre de cette délibération, la CRE fait le bilan des dépenses 2021 définitivement arrêtées par RTE en début d'année 2022 et approuve le programme d'investissements 2022 révisé pour prendre en compte les ajustements intervenus depuis son approbation en janvier 2022.

La CRE a été saisie par RTE le 6 juillet 2022 du bilan d'exécution définitif du programme d'investissements 2021 et du point d'exécution intermédiaire du programme d'investissements 2022.

Bilan d'exécution du programme d'investissements pour l'année 2021

En ce qui concerne l'année 2021, la CRE note que les dépenses réalisées sont en baisse de 8,1% par rapport au montant approuvé dans le programme d'investissements de RTE et en baisse de 3,1% par rapport au montant révisé à mi-année, pour un montant total de 1577,7 M€. La CRE constate que cette évolution est due principalement à des reports de projets et que cet écart est en légère baisse par rapport aux années précédentes, bien qu'il reste élevé. La CRE demande à RTE de continuer à améliorer la planification et l'exécution des projets.

| Catégories ⁶ | Approuvé 2021 en M€ ₂₀₂₁ | Réalisé 2021 en M€ ₂₀₂₁ |
|--|--|---------------------------------------|
| Grand Transport et Interconnexion - Développement | 194,9 | 168,6 |
| Grand Transport et Interconnexion - Renouvellement | 56,4 | 45,5 |
| Réseaux Régionaux - Développement | 638,4 | 643,8 |
| Reprises de Réseaux de Transport | 0,7 | 1,1 |
| Réseaux Régionaux - Renouvellement | 586,4 | 510,4 |
| Système d'Information | 162,0 | 155,0 |
| Immobilier Logistique | 78,9 | 53,3 |
| Total des investissements | 1717,6 | 1577,7 |

Programme d'investissements révisé pour l'année 2022

En ce qui concerne l'année 2022, les variations des budgets des différentes catégories de dépenses donnent lieu à une modification des dépenses prévues par RTE, qui passent de 1 857,1 M€ à 1 791,8 M€ (- 3,5%). Cette baisse s'explique principalement par des reports de dépenses et non par des baisses de coûts.

| Catégories ⁷ | Autorisation 2022 en M€ ₂₀₂₂ | Vision à mi-année 2022 en M€ ₂₀₂₂ |
|--|--|---|
| Grand Transport et Interconnexion - Développement | 160,1 | 150,3 |
| Grand Transport et Interconnexion - Renouvellement | 56,2 | 60,7 |
| Réseaux Régionaux - Développement | 825,5 | 773,5 |
| Reprises de Réseaux de Transport | 0,7 | 0,9 |
| Réseaux Régionaux - Renouvellement | 537,7 | 534,7 |

⁶ Les chiffres inscrits dans cette délibération sont arrondis au dixième.

⁷ Les chiffres inscrits dans cette délibération sont arrondis au dixième.



| | | |
|----------------------------------|----------------|----------------|
| Système d'Information | 177,3 | 177,3 |
| Immobilier Logistique | 99,7 | 94,5 |
| Total des investissements | 1 857,1 | 1 791,8 |

Par conséquent, la CRE approuve un montant révisé de 1 791,8 M€ pour les investissements de RTE en 2022. La CRE demande à RTE de lui présenter un bilan d'exécution du programme d'investissements 2022 au deuxième trimestre 2023.

Toute modification du programme d'investissements devra être soumise à la CRE pour approbation.

L'approbation du programme d'investissements ne préjuge pas du traitement tarifaire de ces dépenses.

La présente délibération sera publiée sur le site internet de la CRE et notifiée à RTE. Elle sera par ailleurs transmise à la ministre de la transition énergétique, au ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, ainsi qu'au ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique.

Délibéré à Paris, le 28 juillet 2022.

Pour la Commission de régulation de l'énergie,

La Présidente par intérim,

Catherine Edwige